

TROISIÈME PROTOCOLE SUR L'EXPLOITATION DU RÉACTEUR NUCLÉAIRE ET DE L'INSTALLATION DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE GENTILLY-2

DATE : 2011-06-24

VERSION : 1

HYDRO-QUÉBEC

**COMMISSION CANADIENNE
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**

Table des matières

Résumé des modifications.....	3
Portée du Protocole.....	3
1. Objectif.....	4
2. Introduction.....	4
3. Méthode d'autorisation.....	4
4. Calendrier.....	5
5. Rôles et responsabilités	5
5.1 Structure de gouvernance de la CCSN	5
5.2 Structure de gouvernance d'Hydro-Québec	6
6. Représentants des organismes	6
7. Énoncé de travail.....	7
7.1 Aspects techniques	8
7.2 Activités et éléments à réaliser	10
7.2.1 Documents à produire.....	10
7.2.2 Autres éléments à réaliser	13
7.3 Processus de résolution des conflits.....	14
8. Révision du protocole.....	15
9. Références.....	16
10. Glossaire	16

Résumé des modifications

N° de section	Différence
i	Version-initiale-ébauche
ii	Ébauche contenant les commentaires du personnel CCSN et d'Hydro-Québec
1	Version initiale pour autorisation

Portée du Protocole

Ce protocole est de nature strictement administrative. Aucun des énoncés qu'il contient n'a pour effet de modifier les compétences et le pouvoir discrétionnaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) dans son évaluation des demandes de permis effectuées conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) (1). Ce protocole ne constitue en aucune façon une dérogation aux permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire de puissance et d'une installation de déchets radioactifs de Gentilly-2 actuellement en vigueur.

1. Objectif

Ce protocole vise à fournir un cadre permettant au personnel d'Hydro-Québec et de la CCSN de préparer la documentation nécessaire et compléter les travaux appuyant la demande de redémarrage et de reprise de l'exploitation en 2012 du réacteur nucléaire de Gentilly-2. Ce protocole prend fin le 31 décembre 2011. Cependant les processus de la CCSN pour la réglementation se poursuivent normalement.

2. Introduction

Le cadre juridique pour le renouvellement de permis est constitué de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) [1] et de ses règlements d'application.

Le personnel d'Hydro-Québec et de la CCSN coordonneront leurs efforts afin de satisfaire aux mandats et aux responsabilités des deux organismes.

En participant à cet effort coordonné et en travaillant de façon responsable dans l'intérêt du public, la CCSN conserve son indépendance à titre d'autorité chargée de la réglementation de l'énergie nucléaire et Hydro-Québec continue d'être l'unique responsable de l'exploitation sûre du réacteur de Gentilly-2.

Il est entendu que :

- la sûreté ne sera pas compromise dans les recommandations faites à la Commission sur le permis;
- l'objectif est de rassembler un ensemble complet d'information et de recommandations pour permettre de rendre une décision relativement à la demande de retour à l'exploitation pour 2012.

Le protocole expose le cadre dans lequel les deux organismes travailleront et fournit une estimation globale de l'échéancier. Ce troisième protocole couvre la période des mois de mai à décembre 2011 au cours de laquelle le titulaire prépare et complète un arrêt planifié qui vise à appuyer l'exploitation sûre du réacteur jusqu'en décembre 2012.

3. Méthode d'autorisation

Afin de ne négliger aucune responsabilité en matière de sûreté, la CCSN et Hydro-Québec reconnaissent l'importance d'un accord de collaboration bien planifié et bien coordonné.

Hydro-Québec a déjà déposé les documents qui forment la base sur laquelle le projet de réfection repose. Cependant, Hydro-Québec doit aussi expliquer à la CCSN comment la sûreté sera maintenue alors que le projet de réfection est reporté. Plusieurs éléments de réponse se trouvent dans ces documents et doivent être remis en perspective.

4. Calendrier

Le calendrier qui figure dans l'énoncé de travail de ce protocole prend en considération l'échéance du 31 décembre 2011 et les préavis exigés par les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* [2] dans le cadre de la deuxième journée d'audience pour la demande de renouvellement pour un permis jumelé.

Le nombre de travaux prévus dans ce calendrier est imposant et certains risques liés à leur exécution pourraient causer des retards. Pour assurer l'atteinte des échéances, des solutions aux retards éventuels seront aussitôt apportées par l'ajustement des ressources ou de l'échéancier du protocole. Ces ajustements se feront conformément au processus de révision du protocole décrit plus bas.

Le titulaire peut proposer des solutions compensatoires lorsque les risques le justifient.

5. Rôles et responsabilités

5.1 Structure de gouvernance de la CCSN

La CCSN a mis sur pied le Comité directeur sur le renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2 pour s'assurer que les programmes liés au renouvellement du permis pour 5 ans bénéficient d'une orientation stratégique ainsi que d'une supervision et d'un soutien des cadres supérieurs.

Présidé par le premier vice-président, Direction générale de la réglementation des opérations (DGRO), ce comité se compose de représentants de toutes les directions pertinentes :

- le vice-président de la Direction générale du soutien technique
- le directeur général de la Direction des centrales nucléaires
- le directeur général de la Direction de l'évaluation et de l'analyse
- la directrice générale de la Direction de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques
- le directeur de la Division du programme de réglementation de Gentilly
- le gestionnaire de projet (secrétaire)
- autres, au besoin

L'objectif de ce comité directeur est de permettre au personnel de la CCSN de remplir son mandat, qui est de soumettre à la CCSN des recommandations concernant l'exploitation possible en 2012 de Gentilly-2. Pour remplir cette fonction, le comité doit s'assurer que les activités d'autorisation des installations de Gentilly-2 :

- sont reconnues comme prioritaires;
- disposent des ressources suffisantes;

- respectent les échéances;
- respectent les pratiques de gestion de projet;
- prévoient des plans de vérification adéquats;
- sont cohérentes dans leur application comme dans leurs exigences;
- respectent le processus et les orientations techniques approuvés.

Le Comité directeur doit rendre compte au président de la CCSN par l'intermédiaire du premier vice-président de la DGRO.

5.2 Structure de gouvernance d'Hydro-Québec

Hydro-Québec a mis sur pied une équipe de gestion composée de cadres et de cadres supérieurs pour examiner et approuver les recommandations :

- la directrice principale, Projets de développement et production nucléaire;
- le directeur, Production nucléaire;
- le chef de centrale, Gentilly-2;
- le chef, Services techniques;
- la chef, Gestion intégrée des travaux;
- autres, au besoin.

6. Représentants des organismes

Les représentants des organismes sont responsables des travaux réalisés dans le cadre de ce protocole et rendent compte à leurs organismes de gouvernance respectifs si un problème risque de perturber le calendrier ou de modifier la portée du travail.

Dans le cadre de ce protocole, la CCSN sera représentée par :

1. Le directeur de la DPRG (poste actuellement occupé par F. Rinfret) pour les questions de gouvernance.
 Téléphone : 613-996-2193
 Téléphone cellulaire : 613-791-0267
 Télécopieur : 613-992-4572
 Courriel : Francois.Rinfret@cnscccsn.gc.ca
2. Le gestionnaire du projet de renouvellement du permis du réacteur de Gentilly-2 (poste actuellement occupé par I. Gingras) pour les questions de mise en œuvre.
 Téléphone : 613-995-2895
 Téléphone cellulaire : 613-298-1868
 Télécopieur : 613-992-4572
 Courriel : Isabelle.Gingras@cnscccsn.gc.ca

Dans le cadre de ce protocole, Hydro-Québec sera représentée par :

1. Le chef de centrale - Gentilly-2 (poste actuellement occupé par C. Gélinas) pour les questions de gouvernance.

Téléphone : 819-298-2943 poste 7907
Téléphone cellulaire : 819- 692-2407
Courriel : Gelinas.Claude@hydro.qc.ca

2. La chef Gestion intégrée des travaux – Gentilly-2 (A. Faler) pour les questions de mise en œuvre.

Téléphone : 819-298-2943 poste 5166
Téléphone cellulaire : 819-269-0239
FAX : 819-298-5166
Courriel : Faler.Ann@hydro.qc.ca

Pour nommer de nouveaux représentants, les parties doivent transmettre un avis écrit.

7. Énoncé de travail

Cette série d'échéances et de tâches de haut niveau découle du processus décrit dans le document RD-360 (ébauche 2010) [3], du contenu des CMD 10-H15.C, A1, B, F, G, et H ainsi que des attentes de la Commission de la CCSN exprimées lors de l'audience sur le renouvellement de permis retrouvées dans les motifs de décision et dans le permis d'exploitation. La Commission a exprimé l'attente selon laquelle le titulaire de permis devra continuer à respecter ses engagements et à collaborer afin que le personnel de la CCSN puisse fermer les dossiers ouverts. Les sujets seront suivis dans le cadre du manuel des conditions de permis. Le report de la réfection en 2012 implique la tenue d'un arrêt de production en 2011 et implique de préciser quelles analyses et inspections doivent être tenues pour reconfirmer la sûreté continue de l'installation. La CCSN planifie ses activités d'encadrement sous forme du plan réglementaire et du manuel des conditions du permis.

Ce chapitre comprend l'information nécessaire pour l'élaboration d'un plan de haut niveau, en précisant les échéances et les tâches à réaliser où celles-ci sont déjà connues.

7.1 Aspects techniques

Les tâches se divisent en cinq parties :

	Sujet	• Attentes – Organisme responsable
Partie 1	Attentes de la Commission	• Revue de la décision, revue des motifs de décision, revue des CMD 10-H15 et du permis PERP 10.00/2016 – HQ et CCSN.
		• Établissement et dépôt d'un plan d'action – HQ. • Suivi des activités du plan d'action d'HQ – HQ et CCSN.
		• Action sur les attentes envers le personnel de la CCSN – CCSN.
Partie 2	Engagements d'HQ et attentes de la CCSN	• Suivi des sujets ouverts du tableau H15 (MCP ou CMD 10-H15F, Annexe F) – HQ et CCSN. • Actualisation du Tableau H15 – CCSN
		• Revue et suivi des activités indiquées à l'Étude Intégrée de Sécurité (ÉIS) – CCSN
		• Suivi des sujets du MCP classés sécurité – HQ et CCSN.
Partie 3	Révision du manuel des conditions de permis	• Revue des libellés et des ententes décrits dans le MCP (ou CMD 10H-15F) – HQ et CCSN.
		• Préciser les modifications requises au MCP (en excluant le plan réglementaire) – HQ et CCSN. • Révision du MCP – CCSN.
		• Préparation du sommaire des révisions du MCP pour la Commission – CCSN.
Partie 4	Suivi du plan réglementaire CCSN et du plan d'exploitation HQ	<ul style="list-style-type: none"> • Revue des activités et des engagements réglementaires de l'arrêt planifié de 2011 (cf. plan réglementaire, CMD10-H15F, annexe G ou versions subséquentes) – HQ et CCSN. • Revue intégrée des engagements avant le redémarrage de la centrale après l'arrêt planifié de 2011, justifiant l'exploitabilité en puissance jusqu'à la réfection en 2012 – HQ et CCSN. • Revue intégrée du plan d'exploitation HQ (Rév. 1 de janvier 2011) ou version subséquentes – HQ et CCSN.

Partie 5	Levée possible du point d'arrêt fin 2011 et soumission du CMD pour information	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du rapport détaillant l'état sécuritaire de la centrale avant le redémarrage de la centrale après l'arrêt planifié de 2011 –HQ. • Demande de la levée du point d'arrêt 2011 – HQ. • Consentement à la levée du point d'arrêt 2011 – CCSN. • Préparation et approbation du CMD d'information – CCSN. <p>Attentes de la Commission - partie 1 Document H15, Étude Intégrée de Sécurité - partie 2 Révisions du MCP – partie 3 Plan réglementaire et plan d'exploitation – partie 4</p>
----------	--	--

L'échéancier du projet est précisé à la section 7.2.

7.2 Activités et éléments à réaliser

7.2.1 Documents à produire

Attentes	Date visée	Organisme(s) responsable(s)
Partie 1 Attentes de la Commission		
Revue de décision; Revue des motifs de décision; Revue des CMD 10H-15x; Revue du permis PERP 10.00/2016;	1 ^{er} juin 2011	HQ et CCSN
Établissement et dépôt d'un plan d'action avec échéancier	30 juin 2011	HQ
Suivi du plan d'action d'HQ répondant aux attentes de la Commission	Chaque mois	HQ et CCSN
Action sur les attentes envers le personnel CCSN (cas échéant)	30 juin 2011	CCSN
Ébauche du CMD information	30 novembre 2011	CCSN
Partie 2 Engagements d'HQ et attentes de la CCSN		
Suivi des sujets ouverts du tableau H15 (MCP ou CMD10-H15F, annexe F)	-Chaque mois-	HQ et CCSN
Mise à jour du tableau H15 pour le dossier	30 juin 2011 et trimestriel	CCSN
Réunion de la liste des renseignements à fournir	semestriel	HQ et CCSN
Revue et suivi de l'Étude intégrée de sûreté (ÉIS) dans le cadre du projet de réfection (Voir charte de projet CCSN)	30 novembre 2011	CCSN
Revue du plan intégré de mise en œuvre et du rapport d'évaluation global dans le cadre du projet de réfection	30 novembre 2011	

Attentes	Date visée	Organisme(s) responsable(s)
Revue des rapports de facteurs de sûreté dans le cadre du projet de réfection	31 mai 2011	CCSN
Engagement pour mise à jour des bilans de santé des équipements importants et mise à jour du projet de réfection	31 juillet 2011	HQ
Note de consentement sur l'étude intégrée de sûreté dans le cadre du projet de réfection	9 janvier 2012	CCSN
Discussions et suivi des sujets du MCP classés sécurité	30 novembre 2011	HQ et CCSN
Réponse à l'inspection de sécurité (cf. lettre 18 mars 2011 et lettre 19 novembre 2010)	30 juin 2011	CCSN
Ébauche du CMD information	30 novembre 2011	CCSN
Partie 3 Révision du manuel des conditions de permis		
Revue des libellés et des ententes décrits dans le MCP	10 juin 2011 et semestriel	HQ et CCSN
Revue interne du MCP	17 juin 2011	CCSN
Discussions des modifications requises au MCP (en excluant le plan réglementaire (partie 4))	30 juin 2011	HQ et CCSN
Révision du MCP	30 juillet 2011	CCSN
Préparation du sommaire des révisions du MCP pour Commissaires	30 novembre 2011	CCSN
Ébauche de section au CMD information	30 novembre 2011	CCSN

Attentes	Date visée	Organisme(s) responsable(s)
Partie 4 Suivi du Plan réglementaire de la CCSN et du plan d'exploitation d'HQ		
Revue et clarification des activités et des engagements réglementaires de l'arrêt planifié de 2011 (cf. plan réglementaire dans le MCP, CMD 10-H15F, annexe G ou versions subséquentes)	30 juin 2011	HQ et CCSN
Dossier des composants : TAR (dépôt d'un plan de gestion du vieillissement) GV (revue de la disposition des GV jusqu'en 2012) CC (dépôt d'un plan de gestion du vieillissement) Confinement (dépôt d'un plan de gestion du vieillissement incluant la réaction alcali-granulat) Autre béton (dépôt d'un plan travail menant à un plan de projet pour la gestion du vieillissement des structures)	31 mai 2011 31 juillet 2011 31 décembre 2011	HQ HQ HQ
Revue intégrée des engagements (analyses, inspections) avant le redémarrage de la centrale après l'arrêt planifié de 2011 Revue intégrée des engagements contenus dans le plan d'exploitation d'HQ (Rév. 1 de Janvier 2011 ou version subséquentes)	30 juillet 2011	HQ et CCSN
Démonstration de la capacité à exploiter la centrale de façon sécuritaire jusqu'à l'arrêt de réfection en 2012 (consentement CCSN)	30 septembre 2011 (ou fin arrêt)	HQ
Ébauche du CMD information	30 novembre 2011	CCSN
Partie 5 Levée du point d'arrêt fin 2011 et soumission du CMD pour information		
Dépôt du rapport détaillant l'état sécuritaire de la centrale avant le redémarrage de l'arrêt planifié de 2011	Fin d'arrêt 2011	HQ
Demande de la levée du point d'arrêt 2011	Fin d'arrêt 2011	HQ

Attentes	Date visée	Organisme(s) responsable(s)
Consentement à la levée du point d'arrêt 2011 N.B. : le point d'arrêt de la CCSN est en fin d'année calendrier 2011, pour la plupart des éléments attendus : plan réglementaire en révision.	1 semaine après le dépôt, en fin d'arrêt 2011	CCSN
Préparation et approbation du CMD d'information	9 janvier 2012	CCSN

7.2.2 Autres éléments à réaliser

Réunions

Réunions, Niveau opérationnel

Des réunions bimensuelles d'examen Hydro-Québec-CCSN auront lieu pour étudier la progression des travaux et mettre en lumière toute question problématique ou litigieuse. Au moins deux des participants suivants doivent être présents à ces réunions d'examen :

- Directeur, DPRG CCSN
- Gestionnaire de projet ou remplaçant CCSN
- Chef de centrale Hydro-Québec
- Gestionnaire du projet ou remplaçant Hydro-Québec

Réunions techniques

Les réunions d'experts techniques de la CCSN et Hydro-Québec auront lieu lorsque requis. Les représentants des organismes ou leurs délégués participeront aux réunions techniques pour assurer une continuité dans le processus de renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2.

Réunions de la direction

Appels aux trois semaines et aux autres réunions au besoin.

7.3 Processus de résolution des conflits

Les membres du personnel de la CCSN et d'Hydro-Québec ont accepté de coordonner le travail requis pour les fins du renouvellement du permis d'exploitation du réacteur de Gentilly-2, conformément aux exigences de la LSRN. Des désaccords pourraient survenir pendant la réalisation de ce travail. Un mécanisme d'examen et de résolution des conflits permettra d'assurer l'impartialité et de contribuera à l'achèvement du travail dans des délais raisonnables.

Étape 1 : Détermination et résolution du problème par les employé(e)s

1. Hydro-Québec et la CCSN tiendront des réunions mensuelles pour évaluer l'état d'avancement et mettre en lumière les enjeux ou les désaccords profonds.
2. Les politiques gouvernementales sur l'efficacité des réglementations de même que les exigences en matière d'octroi de permis établies serviront de cadre aux décisions sur les problèmes à résoudre.
Les deux parties devront toutefois s'entendre préalablement sur ce point.
3. Chaque partie s'engage à résoudre les problèmes qui pourraient se présenter lors de ces réunions mensuelles.
4. Si un problème ne peut être résolu à cet échelon, il sera documenté (bref résumé factuel du problème et paragraphe sur les positions de chaque organisme) par les membres du comité, et ce, dans un délai de deux semaines suivant l'échec de la résolution. Le problème sera ensuite soumis aux cadres supérieurs (étape 2).

Étape 2 : Résolution par les cadres supérieurs

1. Une copie des documents présentant le problème non résolu à l'étape 1 sera acheminée au directeur général, Direction de la réglementation des centrales nucléaires (CCSN), au directeur général, Direction de l'évaluation et de l'analyse (CCSN) et au directeur, Direction Production nucléaire (Hydro-Québec). Ceux-ci devraient se réunir dans les 14 jours pour résoudre le problème.
Ce processus de résolution sera documenté.
2. Si un problème ne peut être résolu à cet échelon, il sera soumis au premier vice-président (étape 3) dans un délai de 7 jours.
Les documents originaux et révisés produits à l'étape 1 seront remis au premier vice-président.

Étape 3 : Résolution par la direction

Une copie des documents présentant le problème non résolu à l'étape 2 sera acheminée au premier vice-président, Direction générale de la réglementation des opérations (CCSN) ainsi qu'à la Directrice principal, Direction principale Projets de développement et production nucléaire (Hydro-Québec), qui se réuniront dans un délai de 14 jours pour résoudre le problème. Ce processus de résolution sera documenté.

8. Révision du protocole

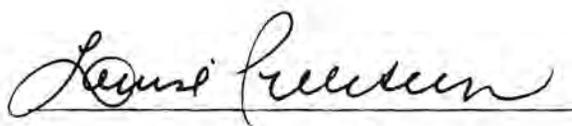
Les révisions éventuelles de ce protocole **E-DOCS #3658143** seront coordonnées par les représentants des organismes et devront être approuvées par les structures de gouvernance de ces organismes.

9. Références

- [1] Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch.9
- [2] *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire 2000, DORS/2000-211.*
- [3] Prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires, document d'application de la réglementation RD-360, février 2008. (version 2010 est en ébauche)
- [4] Lettre de Rinfret à Gélinas, Plan d'exploitation et réfection, 10 août 2010, edoc 3592410
- [5] Lettre de Rinfret à Gélinas, Suivi : Gestion de qualité, 9 août 2010, edoc 3592032

10. Glossaire

CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CMD	Document à l'intention des commissaires (CCSN)
DGRO	Direction générale de la réglementation des opérations (CCSN)
DPRGPL	Division du programme de réglementation de Gentilly et Point Lepreau (CCSN)
DR-24	Document décrivant le programme de qualité des appareils retenant la pression (Hydro-Québec pour Gentilly-2)
HQ	La société Hydro-Québec
Liste H15	Document conjoint CCSN-Hydro-Québec décrivant les sujets ouverts du document CMD-10-H15 pour assurer le suivi de ces sujets



Date : 2011.07.07.

Louise Pelletier
Directrice principale, Projets de développement et production nucléaire
Hydro-Québec



Date : 2011-07-07

Ramzi Jammal
Premier Vice-président et chef de la réglementation des opérations
Commission canadienne de sûreté nucléaire